

Dans un an le passeport batterie arrive en France, qu'est-ce qui va changer ?

Paris, le 2 février 2026. D'ici un an, le passeport ne sera plus le seul apanage des voyageurs s'envolant vers de nouveaux horizons, les batteries des véhicules électriques auront elles aussi le leur. En effet, au 1er février 2027, l'Union européenne rendra obligatoire le passeport batterie, un document numérique qui trace chaque étape de la vie des batteries, de l'extraction des matériaux à leur seconde vie. Objectif : instaurer transparence, responsabilité et fiabilité dans une économie circulaire en plein essor. Cette nouvelle réglementation va naturellement impacter la filière automobile et risque de changer beaucoup de choses pour les acquéreurs de véhicule électrique, notamment d'occasion. Apparue pour la première fois sur le marché en juin 2024 avec le SUV électrique EX90 de Volvo, le passeport batterie permettra d'accéder à des informations clés sur la fabrication, l'origine des matériaux et la recyclabilité des batteries. Son déploiement généralisé à partir de 2027 doit permettre de créer une chaîne d'approvisionnement vertueuse tout en offrant aux consommateurs la possibilité de choisir leur véhicule électrique en toute connaissance de cause. Alors qu'il ne reste plus qu'un an aux acteurs de l'industrie automobile, aux particuliers et aux entreprises pour se préparer à ce nouvel outil de traçabilité, Solal Botbol, cofondateur et PDG de la startup française Beev (spécialiste du leasing de véhicules électriques pour les particuliers et les entreprises) décrypte les enjeux de cette mesure et ce qu'elle va changer concrètement pour les Français.



Qu'est-ce que le passeport batterie ?

« Le passeport batterie, c'est un document numérique qui permet de suivre toute la vie d'une batterie de voiture électrique. Il renseigne sur l'état de santé de la batterie, l'empreinte carbone de sa fabrication, et l'éventuelle utilisation de matières renouvelables. On y trouve aussi des informations sur la composition de la batterie, y compris les produits chimiques potentiellement dangereux. Il indique les possibilités de réparation, de réutilisation ou de démontage. Enfin, il détaille les processus de recyclage et de valorisation en fin de vie. En résumé, il rend transparent tout le cycle de vie de la batterie. »

Pourquoi un tel dispositif ?

« Jusqu'à présent, le monde des batteries restait assez opaque, et il était difficile pour les entreprises comme pour les particuliers d'avoir des informations fiables sur leur origine, leur durée de vie ou leur recyclage. Le passeport batterie va changer cela : c'est un document numérique unique et traçable, associé à chaque batterie de plus de 2 kWh. Donc, tous les véhicules électriques vont en avoir un, qu'il s'agisse des voitures, des utilitaires, des scooters ou des vélos. Cela va impacter de nombreuses filières et toucher directement le quotidien des Français sur tout ce qui concerne la mobilité électrique. Pour les consommateurs, c'est un gage de transparence et de confiance puisqu'ils connaîtront exactement le type de batterie qui accompagne leur équipement, son état de santé ainsi que son impact écologique. Et pour les constructeurs, c'est un outil clé pour pouvoir construire une chaîne de production et de revalorisation plus durable et responsable. »

Dans quel cadre réglementaire s'inscrit cette démarche ?

« Le passeport batterie s'inscrit dans le règlement européen sur les batteries (UE 2023/1542), entré en application progressive depuis février 2024 et pleinement effectif en 2027. Ce texte remplace la directive de 2006 qui laissait aux États membres une large marge d'interprétation sur le sujet des batteries. Ce texte encadre désormais tout le cycle de vie des batteries, de leur conception à leur recyclage. Il vise à imposer une conception éco-responsable, à favoriser la récupération de matériaux hautement stratégiques comme le lithium, le nickel ou le cobalt, et à garantir la traçabilité environnementale. C'est notamment grâce à ce règlement européen que, depuis le 18 août 2025, des éco-organismes agréés par l'État interviennent dans la filière. Leur mission est d'organiser la collecte, le tri, le traitement et le recyclage des batteries dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. »

Quelle forme prendra le passeport batterie ?

« Le passeport batterie se matérialise par un QR code unique directement apposé sur chaque batterie. C'est la carte d'identité numérique de la batterie, donnant accès à une base de données complète et standardisée. En le scannant, on peut consulter la provenance des matériaux, l'empreinte carbone, la composition chimique, l'état de santé et les données de performance. On y trouve aussi les informations sur la fabrication, l'assemblage, les dates de production et les matériaux recyclés. Grâce à cet identifiant, chaque batterie peut être suivie de bout en bout, de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie. »

Quel impact concret pour le grand public ?

« Pour quelqu'un qui utilise une voiture électrique, le passeport batterie change vraiment la donne. Il permet de suivre en temps réel l'état de santé (State of Health, SoH) et le niveau de charge de la batterie State of Charge, SoC) grâce aux données du Battery Management

System (BMS). Cela rend possible une meilleure évaluation de la valeur du véhicule lors de l'achat en neuf ou en occasion, un entretien facilité et une meilleure visibilité à long-terme sur les besoins de remplacement. Plus largement, ce suivi favorise aussi la seconde vie des batteries et améliore leur recyclage. Bien sûr, l'accès à ces données est strictement encadré pour protéger la sécurité, la propriété intellectuelle et surtout pour prévenir la fraude, par exemple lorsque certains seraient tentés de faire passer des batteries usées ou de piètre qualité pour des modèles haut de gamme et flambant neufs. En résumé, c'est un gage de transparence et de confiance pour les consommateurs. »

Quel impact concret pour les entreprises ?

« Pour les entreprises, et particulièrement pour les acteurs du leasing et de la gestion de flotte, le passeport batterie devient un véritable atout stratégique. Il apporte une transparence totale sur la performance des batteries, ce qui facilite l'évaluation des véhicules, la maintenance prédictive et la planification des remplacements. Ces données certifiées vont également faciliter la mise en place de modèles d'économie circulaire, essentiels pour renforcer les engagements RSE. Mais cela impliquera de la formation et des montées en compétence. D'ici à février 2027, les techniciens vont devoir apprendre à interpréter les données du BMS, les équipes achats et RSE à suivre la traçabilité et l'empreinte carbone, et les gestionnaires de flotte à analyser les indicateurs de santé des batteries. »

À PROPOS DE BEEV

Fondée en 2020 par Solal Botbol et Chanez Djoudi, Beev est le "one-stop shop de l'électrification" qui accompagne les professionnels, les entreprises, leurs collaborateurs ainsi que les particuliers dans leur passage au véhicule électrique. En combinant une plateforme client en ligne ultra-intuitive avec une assistance humaine via ses 40 experts mobilité, Beev propose une offre intégrée de solutions de mobilité électrique comprenant : le leasing de véhicules électriques à tarifs négociés (avec plus de 250 modèles des plus grandes marques disponibles), l'installation rapide et abordable de bornes de recharge certifiées IRVE (garantie en moins de 10 jours ouvrés par l'un des 350 techniciens certifiés IRVE du réseau Beev présent partout en France) et la gestion opérationnelle ainsi que logicielle des flottes d'entreprise. Avec pour mission d'accélérer la transition énergétique, Beev a déjà facilité le passage au véhicule électrique pour plus de 5 000 clients (92% de clients satisfaits sur +1000 avis Google et Trustpilot) dont de grands comptes tels que Too Good To Go, Danone, Edenred, Veolia, Intersport, Cuisinella, Carrefour, Stuart, Laforêt Immobilier, Accor, Burger King, HolidayInn, TotalEnergies, Tesla, Porsche ou encore Hyundai. Depuis son lancement, Beev a enchaîné avec succès plusieurs levées de fonds (dont une levée de 3M€ en novembre 2023) et est le seul acteur de son écosystème ayant reçu le label Greentech Innovation du Ministère de la Transition Écologique et la certification B Corp. <https://www.beev.co/>